

Accident trajet domicile travail et alcoolemie>0.8g/l sang

Par erikiki, le 26/09/2011 à 09:23

Bonjour,

victime d'un accident en allant au travail le soir, pas de tiers, je sais déjà que mon alcoolémie sera +.Mon employeur le saura -t-il ?Cela remet-il en cause mes indemnités d'accident de trajet,cela peut-il entrainer mon licenciement de l'entreprise?Merci.